

| |
|--|
| REGLEMENT « Jeu Hinano/Groupe U 2018 » Du 09 avril au 06 mai 2018 |
|--|

Art. 1 : Société Organisatrice

La S.A. BRASSERIE DE TAHITI, R.C.S Papeete TPI 531 B, numéro TAHITI 031195, dont le siège social est situé à Papeete, 17 Place Notre Dame, organise en Polynésie française un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 09 avril au 06 mai 2018, intitulé «Jeu Hinano/Groupe U 2018».

Art. 2 : Participation

La participation au «Jeu Hinano/Groupe U 2018», est ouverte aux personnes majeures résidant en Polynésie française, à l'exception des employés de la Brasserie de Tahiti et de ceux des points de vente concernés.

Art. 3 : Modalités

La participation au tirage au sort peut se faire, au choix du participant :

1. En inscrivant ses coordonnées sur un bulletin disponible gratuitement à l'agence NBC INTERACTIVE située 17 rue Jeanne d'Arc - Papeete :
 - sur place du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h00, à raison d'un bulletin par participant et par jour
 - par courrier à : Agence NBC INTERACTIVE - Jeu Hinano/Groupe U 2018 - BP 41697 Fare Tony – 98713 Papeete, les frais de port étant remboursés sur simple demande.
2. En indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et e-mail) sur le bulletin jeu disponible dans les points de vente SUPER U FARE NUI, SUPER TO'A AMOK, U EXPRESS FAAA, SUPER U VENUSTAR, SUPER U TAMANU PAPARA, U EXPRESS WEEK END, SUPERMARCHÉ LIAUT RAIATEA, U EXPRESS REMY MOOREA, SUPER U ARE MOOREA ou sur papier libre, à collecter 1 code-barre obtenu par l'achat d'un pack de 6 canettes 33cL au choix Hinano ou Hinano Gold acheté dans l'un des points de vente cités ci-dessus.

Le tout devra être déposé au plus tard le 06 mai 2018 à minuit, dans les urnes prévues à cet effet chez les partenaires de l'opération ou être envoyé par courrier à « Agence NBC INTERACTIVE - Jeu Hinano/Groupe U 2018 - BP 41697 Fare Tony - 98713 Papeete », le cachet de la poste faisant foi. Les frais d'expédition seront remboursés sur simple demande.

Un tirage au sort sera effectué le mardi 15 mai 2018 avec 3 gagnants pour l'ensemble des points de vente, sous contrôle d'huissier, parmi les bulletins (ou papiers libres) récoltés dans tous les points de vente participant au Jeu Hinano/Groupe U 2018.

Art. 4 : Lots

Il y a 3 lots à gagner pour l'ensemble des points de vente d'une valeur Totale de 571.302 FCP Hors Taxes.

Il s'agit de séjours de 2 nuits pour 2 personnes dans les îles de Moorea, Huahine et Bora Bora incluant :

- **Séjour à Moorea** : Traversée Tahiti/Moorea (Aller-retour) pour 2 personnes comprenant la voiture (valeur 27.240 FCP Hors Taxes), les frais d'hébergement (Hilton Moorea avec 1 bungalow sur piloti d'une valeur de 45.000 FCP Hors Taxes par nuitée), les frais de restauration (2 petits déjeuners et 2 diners d'une valeur plafonnées à 8 100 FCP Hors Taxes pour chaque repas), 1 excursion pour 2 personnes organisée par le Moorea Mahana Tours incluant un promenade en bateau sur le lagon et 1 picnic pour 2 personnes (10.700 FCP Hors Taxe par personne) et 1 baptême de plongée pour 2 personnes organisé par la société Top Dive (13.000 FCP Hors Taxe par personne).

- **Séjour à Huahine** : Package Transport/Hôtel incluant le voyage en avion Tahiti/Huahine (Aller-retour) pour 2 personnes, les frais d'hébergement à l'Hotel Maitai lapita avec 1 bungalow lac premium incluant le transfert aller/retour (valeur du package Transport/Hôtel de 47.789 FCP Hors Taxe par personne), les frais de restauration en demi-pension (7.200 FCP Hors Taxes par personne), 1 excursion pour 2 personnes en jet ski organisée par le Huahine Nautic Tour (22.500 FCP Hors Taxe par personne) et 1 baptême de plongée pour 2 personnes organisé par la société Top Dive (7.000 FCP Hors Taxe par personne).

- **Séjour à Bora Bora** : Package Transport/Hôtel incluant le voyage en avion Tahiti/Bora Bora (Aller-retour), les frais d'hébergement avec demi-pension (Hotel Marara avec 1 bungalow lagon incluant le transfert aller/retour (valeur du package Transport/Hôtel de 65.542 FCP Hors Taxe par personne), 1 excursion pour 2 personnes en jet ski organisée par le Moana Adventure Tour incluant 1 déjeuner pour 2 personnes au restaurant Bloody Mary (42.000 FCP Hors Taxe pour 2 personnes) et 1 plongée en scaphandre pour 2 personnes organisé par la société Aqua Safari (8.850 FCP Hors Taxe par personne).

Article 5 – Validité des participations

Le bulletin de participation dont les informations sont illisibles, falsifiées ou dont les coordonnées seront incomplètes ne sera pas pris en compte. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La Brasserie de Tahiti s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

Un même joueur peut participer plusieurs fois au jeu. Il ne peut, cependant, y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone participant).

Dans le cas où un(e) mineur(e) serait tiré au sort, sa participation ne sera pas prise en compte et sera donc automatiquement annulée.

Article 6 – Tirage au sort et retrait des lots

Le tirage au sort sera effectué sous contrôle d'un huissier de justice **le mardi 15 mai 2018** au siège de la BRASSERIE DE TAHITI, 17 place Notre-Dame, BP 597-98713 Papeete. Les gagnants pourront récupérer leur lot au siège de la Brasserie de Tahiti munis d'une pièce d'identité. Si les gagnants ne peuvent pas se déplacer, un de

leurs proches, muni des pièces nécessaires permettant le contrôle de l'identité du gagnant, pourra le faire à leur place.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et reste non cessible. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité. Toute information erronée annule la participation au tirage au sort. Un nouveau tirage au sort sera effectué pour attribuer ce lot.

Article 7 – Publication des résultats

Les résultats du jeu seront affichés dans les points de vente SUPER U FARE NUI, SUPER TO'A AMOK, U EXPRESS FAAA, SUPER U VENUSTAR, SUPER U TAMANU PAPARA, U EXPRESS WEEK END, SUPERMARCHÉ LIAUT RAIATEA, U EXPRESS REMY MOOREA, SUPER U ARE MOOREA et à l'agence NBC INTERACTIVE et au siège de la BRASSERIE DE TAHITI.

Article 8 – Droits à l'image

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En participant à ce jeu, les gagnants cèdent gracieusement à la Brasserie de Tahiti et ses partenaires le droit d'utiliser et de diffuser leur nom, leur voix et leur image pour la promotion de l'opération pour une durée de 2 ans. Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique et être utilisées à des fins commerciales par la Brasserie de Tahiti et ses partenaires.

Conformément à l'article 9 du Code Civil, la S.A BRASSERIE DE TAHITI devra, préalablement à toute utilisation du droit à l'image du ou des gagnants dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle, être expressément autorisée par ces derniers. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à la Brasserie de Tahiti.

En application de l'article 34 de la loi n °7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de : Jeu Hinano – Groupe U 2018 / NBC Interactive / B.P. 41697-Fare Tony- Papeete.

Article 9 – Droit d'interruption

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter à tout moment ce jeu et ceci sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Article 10 – Dépôt du jeu

Le présent règlement est déposé auprès de l'office d'huissier de justice SCP Gérard LEHARTEL – Dania UEVA, Rue Tepano Jaussen BP 2060 – 98713 PAPEETE. Le règlement complet est disponible à l'Agence NBC INTERACTIVE et pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Agence NBC INTERACTIVE - BP 41697 Fare Tony - 98713 Papeete, l'envoi de cette demande donnant lieu au remboursement du timbre d'expédition au tarif normal en vigueur.